



ARGILLIERS INFOS 2020

JANVIER 2021

EdiTo

L'année 2020 restera dans nos mémoires. Un virus que nous avons pris au début un peu à la légère a modifié profondément nos habitudes de vie.

Il faut espérer que l'année 2021 soit celle du retour à la normale même s'il faudra sans doute attendre encore quelques mois.

Il faut retenir de cette crise l'élan de solidarité sous toutes ses formes qui s'est manifesté et où chacun a été attentif à la situation de ses voisins.

Néanmoins, nous avons été privés de la richesse de notre vie villageoise : la convivialité, la proximité, le bonheur d'être ensemble lors de nos événements festifs et associatifs, de la fête de l'école au repas des anciens, en passant par la fête votive ... Ces moments que nous avons toujours connus et dont nous avons pu mesurer combien ils nous ont manqué...

Toutefois, nous avons souhaité vous retracer cette année particulière au travers de cette publication.

Concernant les projets à venir, nous aurons l'occasion de vous les présenter dans le courant de l'année qui débute.

Réjouissons-nous de fermer la porte à 2020, sans le moindre doute l'année la plus difficile depuis le début du siècle. Même si la crise n'est pas terminée, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une année 2021 aussi belle que possible, qui individuellement et collectivement nous donne simplement l'occasion de nous retrouver, de vivre et d'espérer.

Laurent BOUCARUT

SommAire

■ P2 REALISATIONS & PROJETS
■ P6 VIE DU VILLAGE
■ P13 EQUIPE MUNICIPALE

■ P3 ENVIRONNEMENT
■ P7 VIE CULTURELLE
■ P14 SERVICE MUNICIPAUX

■ P5 ECOLE / ETAT CIVIL
■ P10 VIE ASSOCIATIVE
■ P15 FOCUS SUR...

REALISATIONS ET PROJETS

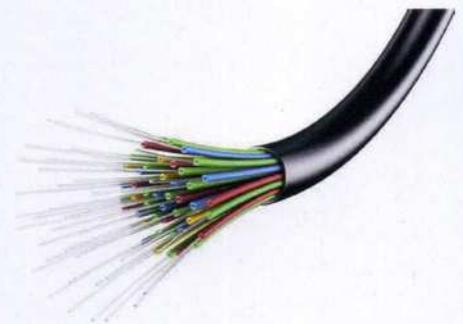
Enfouissement des réseaux



Les travaux d'enfouissement des réseaux de téléphonie et d'électricité touchent à leur fin. Après des mois de chantiers perturbés par la crise sanitaire, il ne reste plus qu'à attendre le raccordement des réseaux de téléphonie pour procéder au démontage des poteaux. Ce chantier, d'un montant global de 250 000 €, mené en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard représente au total un investissement de 90 000 € pour la commune dont 20 000 € de subventions.

La fibre arrive

Pris en charge à 100% par le Conseil départemental, le déploiement de la fibre optique se poursuit et Argilliers devrait être connecté dans le courant de l'année 2021. Relié au nœud de raccordement situé à Vers Pont du Gard, un sous-répartiteur sera installé au carrefour de la Croix. Le débit proposé au particulier s'en trouvera grandement amélioré et surfer sur le net deviendra alors un réel plaisir !



Obligations Légales de Débroussaillage

Le débroussaillage des abords des habitations est le moyen de prévention le plus efficace pour sécuriser votre maison du risque d'incendie de forêt.



Débroussailler
Une nécessité, une obligation !
INFORMATIONS SUR L'OBLIGATION
LEGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT

Il protège également la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre

propriété et en sécurisant les personnels de la lutte contre l'incendie.

Le débroussaillage est une obligation de l'article L131-10 du Code forestier.

Dans le Gard, c'est l'arrêté préfectoral du 08 janvier 2013 qui fixe les modalités de la mise en œuvre du débroussaillage en précisant les prescriptions techniques.

C'est pour se conformer à cette obligation que la commune a fait procéder par un entrepreneur local au débroussaillage du Chemin du Castillas.

Travaux de sécurisation



Subventionnés à hauteur de 60 % par la Préfecture, des travaux de sécurisation de la voirie communale seront entrepris en 2021. Marquage au sol, pose d'un coussin berlinois dans la traversée du Village pour sécuriser la sortie de l'école, pose d'un miroir routier à la sortie du chemin du lavoir, ... la liste n'est pas exhaustive.

ENVIRONNEMENT

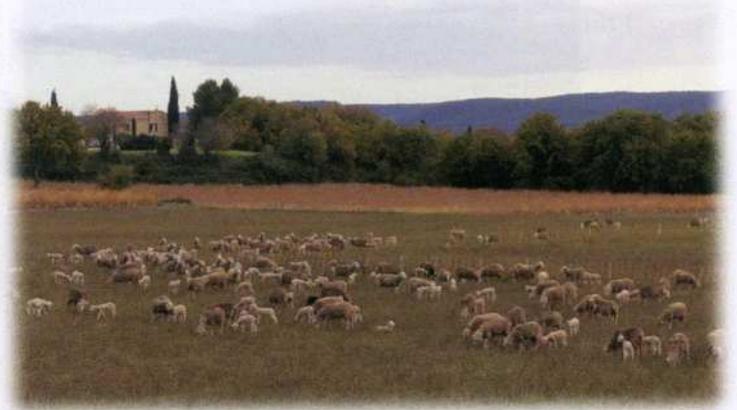
Quand les moutons vont paître dans notre campagne

Vous avez peut-être noté, lors de vos balades, la présence de moutons dans notre campagne environnante.

Argilliers a en effet passé une convention avec Clément Leboucher, le berger de notre village afin d'accueillir ses moutons sur nos terrains et bois communaux.

Cette présence animale paisible a une réelle utilité environnementale car elle favorise la biodiversité de nos milieux naturels en développant faune et flore par une fertilisation naturelle. De plus, elle limite le risque d'incendie en entretenant les espaces naturels : les moutons mangent les herbes rases et les chèvres, lorsqu'elles sont présentes, mangent les épineux et arbustes.

Une présence bénéfique tant pour le berger que pour les terres sur lesquelles ils paissent.



Incivilités



Cette année encore de nombreux dépôts sauvages de déchets en tout genre (sacs d'ordures ménagères, électroménager, vêtements, ...) ont été constatés au pied du point d'apports volontaires de la commune. Les deux agents techniques de la Mairie constatent encore qu'il s'agit soit d'ordures ménagères, pour lesquelles il y a une collecte en porte à porte chaque mercredi, soit de déchets pour lesquels il existe des déchèteries gratuites situées à proximité du village.

Le dépôt sauvage de déchets est interdit par la loi :

Des amendes forfaitaires de **68 euros** seront appliquées par la commune envers les responsables. Si un véhicule

est utilisé pour les transporter, l'amende peut aller jusqu'à **1500 euros** avec confiscation du véhicule.

Rappel : Le SICTOMU effectue le ramassage des ordures ménagères le mercredi matin : les conteneurs doivent être sortis le mardi soir et rentrés (garage, cour, jardin) les autres jours de la semaine.

Compostage



Environ 30% de nos déchets ménagers sont compostables. En moyenne, c'est 100 Kg de déchets par an et par habitant que l'on peut valoriser simplement par une action de compostage.

Le compostage est l'acte le plus simple de valorisation directe des déchets et sans doute le plus ancestral. Le processus aboutit à la production d'un engrais naturel : le compost. Incorporé à la terre, le compost restitue la matière organique et les éléments nutritifs qui l'enrichissent.

Ce tri à la source des biodéchets est encouragé par le SICTOMU, qui donne la possibilité d'acquies à tarif préférentiel un composteur en bois.

Entretien du village

La loi Labbé interdit l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces verts et de la voirie.

Nous sommes tous concernés par la problématique des conséquences des pesticides sur la santé publique et l'environnement.

Le désherbage mécanique et manuel demande aux agents municipaux de passer plus de temps pour un résultat souvent moins net.

Aussi, il est demandé à chacun d'entre vous de tailler ses haies et de désherber manuellement ses jardinières, plates-bandes ou bas de murs de clôtures en bordure de la voie publique.

Ensemble, faisons-en sorte que notre village soit agréable à vivre !

Nettoyons la Nature à Argilliers : un succès, et des résultats !



- Dimanche 27 septembre, une trentaine de personnes avaient répondu présentes à l'appel de la municipalité pour participer à l'opération Nettoyons la Nature organisée au plan national ce week-end-là. Petits et grands se sont donc retrouvés sur la place Tournigant, et une fois équipés de gants et chasubles de protection fournis par le partenaire commercial de l'opération, plusieurs groupes se sont formés pour arpenter les sentiers aux alentours du village : chemin de Bornègre, route du Château ou chemin des Carrières ont alors vu défilier plusieurs équipes de Nettoyeurs motivés.

- Papiers, bouteilles en plastique ou en verre, mégots, mais aussi pneus, débris de chantier, ou même des chaussures ont ainsi quitté les bas-côtés de la garrigue pour terminer dans les sacs poubelles et la benne du véhicule municipal était bien pleine à l'issue de la collecte.



- A l'échelle d'un aussi petit village, la matinée a incontestablement été un succès, et les participants ont manifesté leur souhait de renouveler l'opération au printemps. Gageons que la mobilisation des Argilliérois ne faiblira pas pour préserver notre environnement !

Une drôle de fin d'année scolaire



Traditionnellement, au mois de juin, l'école organise un joli spectacle de fin d'année, au cours duquel a lieu la cérémonie des dictionnaires : Monsieur le Maire remet à chaque enfant de CM2 qui part au collège un dictionnaire français-anglais ainsi qu'une calculatrice à l'issue du spectacle. C'est un moment rituel fort pour les enfants Argillérois, que les CM2 qui quittaient l'école en juin 2020 voulaient pouvoir vivre malgré les conditions sanitaires exceptionnelles qui auront marqué leur fin de scolarité primaire.

En accord avec l'Inspection Nationale, Mme Vaniscotte, directrice et enseignante en charge des CM2, avait organisé une cérémonie à public restreint : Mr Boucarut a ainsi pu remettre les dictionnaires et calculatrices aux 8 élèves, dans la cour de l'école et en présence uniquement de leurs parents. Ce moment officiel, bien que différent, a été apprécié des enfants comme de leurs familles.

Noël à l'école

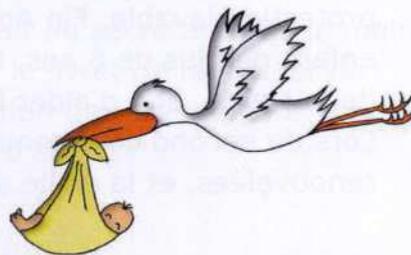
Malgré les conditions sanitaires strictes qui ont empêché la tenue du marché de Noël comme les autres années, il est des traditions qui ont pu être préservées : les enfants de l'école ont ainsi reçu chacun un livre offert par la municipalité, complice du Père Noël !



ETAT CIVIL

Naissances

LESTAGE Simon le 14 avril 2020
Bienvenue à EL MASSARI Jade le 10 juin 2020
NIANG PINCHON Tom le 08 octobre 2020



Décès

PLAGNOL Francis le 13 janvier 2020
Nous ont quittés GINOUX Violette épouse WAILLY le 01 février 2020
ROQUES Alyx le 28 décembre 2020



VIE DU VILLAGE

Gestion de la crise sanitaire

En cette année de crise si particulière, l'ensemble de l'équipe municipale, ainsi que le personnel ont eu à cœur d'assurer leurs missions, afin de veiller au bien-être de ses habitants.

Ainsi, lors du premier confinement :

- Le secrétariat est resté accessible pour répondre aux besoins des Argillérois.
- Les agents techniques municipaux ont continué à assurer leurs missions essentielles. (*Entretien de la station d'épuration notamment*)
- La bibliothèque a proposé le prêt de livre sur commande (en se manifestant auprès des bénévoles par téléphone, il était possible de venir récupérer ses emprunts lors d'une sortie quotidienne par exemple)
- Une veille auprès des personnes vulnérables de la commune a été assurée, que ce soit en leur rendant visite ou par contact téléphonique.

Au mois de mai, pour préparer le retour à l'école, la Mairie a mis en œuvre, en lien avec les enseignantes, les moyens nécessaires pour aménager les locaux selon les règles très strictes du protocole sanitaire en vue d'y accueillir les enfants prioritaires : réaménagement des espaces dans les classes comme devant l'école, marquage des distances de sécurité au sol, fourniture de virucide et gel hydro alcoolique...



Et notre école a ainsi pu accueillir tous les enfants qui en avaient besoin dès le début du déconfinement.

A ce moment-là, chaque habitant de la commune s'est vu distribuer un masque de protection lavable. Fin Août, à l'annonce de l'obligation du port du masque pour chaque enfant de plus de 6 ans, tous les enfants de l'école en ont également reçu un de la part de la Mairie, afin d'aider les familles.

Lors du second confinement, les mesures mises en œuvre au mois de Mars ont été renouvelées, et la veille aux personnes vulnérables réactivée.

Soutien à l'économie locale

Contraints par les mesures gouvernementales prises dans le cadre de la crise sanitaire de fermer leur restaurant, les gérants se sont vu ainsi privés de tout revenu du 15 mars au 02 juin et il en est de même depuis le 30 Octobre. C'est pourquoi le conseil municipal a délibéré pour exonérer à titre exceptionnel le versement des loyers du local commercial et du logement pour les mois de fermeture.

Soutien aux associations

La municipalité soutient les associations argilléroises :

- En mettant gracieusement à disposition la salle de la mairie et la salle plurivalente de l'école (*réservation obligatoire*)
- En relayant les événements : panneau lumineux, site internet, page Facebook, mes alertes
- En aidant administrativement la mise en place des événements : photocopies, autorisations, arrêtés municipaux
- En accordant un soutien financier

En souhaitant voir le plus rapidement possible la vie associative retrouver toute sa place et les bénévoles leur dynamisme mis à mal par la crise sanitaire

Subvention aux associations

Association Parents d'Elèves d'Argilliers.....	500,00 €
Les Boissettiers.....	500,00 €
Association Chemin Randonnée Urbain V.....	100,00 €
Les Restos du Coeur.....	100,00 €
Association Française des scléroses en plaque.....	50,00 €

Recensement militaire

Tous les jeunes (fille ou garçon) doivent se faire recenser entre la date de leurs 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement se fait au secrétariat de la mairie du domicile, il vous suffit d'amener une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile. Le secrétariat établit une attestation de recensement. L'armée vous contactera dans l'année afin d'effectuer la journée d'appel.

Services et liens de proximité

Pour les personnes âgées de 60 ans ou plus, les personnes isolées, afin de lutter contre l'isolement, pour prévenir les situations à risques mais aussi traiter l'urgence de certains événements de la vie courante, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie au 04.66.22.80.24.

Chiens errants

Un rappel aux propriétaires de chiens : ceux-ci doivent garantir que l'animal reste enfermé en intérieur ou sur un terrain clôturé durant leurs absences. La divagation du chien comporte de nombreux risques et dangers.

La commune a passé une convention avec le service de fourrière de Vallérargues qui pourra être amené à récupérer les animaux errants sur la voie publique.

Communication

Soyez connectés à Argilliers !

Notre commune utilise différents moyens de communication numérique afin de vous tenir informés du fonctionnement et de l'activité du village :

- Tout d'abord, depuis la mi-octobre 2020, vous pouvez retrouver toute l'actualité de la commune sur la page **Facebook** de la commune : <https://www.facebook.com/commune.argilliers>.
- Le **site internet** de la commune www.mairie-argilliers.fr vous apportera également toutes les dernières actualités.
- Pour rappel, vous pouvez également être avertis via **mesalertes.fr**. En communiquant une adresse e-mail et un numéro de portable au secrétariat de la mairie, vous recevrez directement par mail et/ou SMS les informations urgentes.
- Le panneau lumineux en place sur la place Mireille Tournigant permet également de relayer toutes ces informations ainsi que celles des villages voisins.

En diversifiant ainsi ses canaux de communication, la municipalité souhaite vous informer au mieux.

Remise de colis aux aînés

En raison des restrictions sanitaires imposées par la pandémie, il n'y a pas eu cette année le repas de Noël traditionnel offert aux aînés de la commune, ni la réception en mairie pour la remise d'un colis gourmand. Mais cela ne veut pas dire que la municipalité les a oubliés !



A la mi-décembre, les personnes de plus de 75 ans ont reçu à domicile des mains de Martine Fernandes, conseillère municipale, un panier garni de délicieuses victuailles.



De quoi égayer une fin d'année 2020 bien particulière !

VIE CULTURELLE

La bibliothèque fait peau neuve



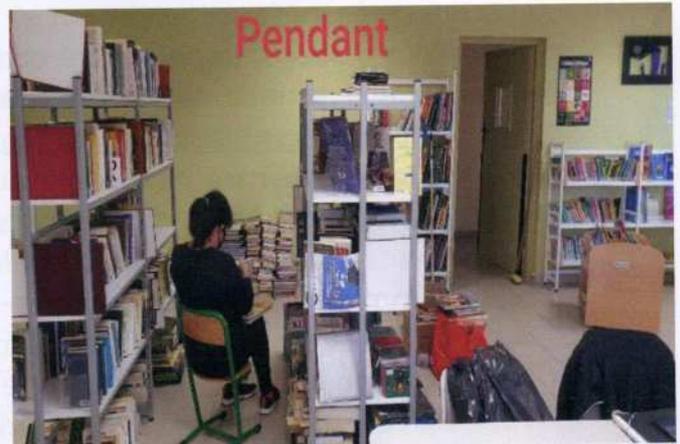
Avant



Et après !

Fin octobre, quelques Argilliérais de tout âge, allant du collégien au retraité, ont répondu Présents à l'appel des bénévoles de la bibliothèque pour une journée consacrée au rangement et au tri. Il faut dire que notre bibliothèque en avait bien besoin, les étagères croulaient parfois sous les livres... pas toujours en bon état !

Heureusement, les volontaires se sont assidûment activés, aidés par les employés municipaux pour les travaux de force, et à la fin de la journée, le changement était net : plus d'étagères encombrantes et dépareillées, ni de livres abîmés ou obsolètes, mais des rayonnages aérés qui donnent davantage envie d'y chercher un livre... Merci d'ores et déjà à tous ceux qui ont entouré Aurélie Marteau pour ce travail titanesque !



Pendant

Ce réaménagement est un projet au long cours : des étagères complémentaires ont été commandées, ainsi qu'un petit fauteuil pour rendre le lieu plus agréable à utiliser. N'hésitez pas à venir par vous-même constater les changements lors des horaires d'ouverture **(le samedi 10h-12h)**.

La bibliothèque se balade à Bornègre

Venez-vous joindre à l'opération « **la bibliothèque se balade à Bornègre** », une fois par mois !

Une première sortie a eu lieu **le samedi 03 octobre 2020**. Les restrictions sanitaires nous ont forcés à arrêter les balades.

En attendant des jours meilleurs, prochains départs prévus **les samedis 6 mars 2021 et 3 avril 2021**.

Rendez-vous à 10h devant l'école pour une balade conviviale.



Amour (s) d'OVIDE



La compagnie LI GALEJAIRE a présenté le Mercredi 12 février 2020 dans la salle plurivalente d'Argilliers des lectures théâtralisées de poèmes et de lettres d'Ovide accompagnées de compositions musicales par Antoine Trouillard. La mise en scène et le jeu des acteurs étaient formidables.



La compagnie LI GALEJAIRE revient dans le cadre d'une **résidence de création fin février 2021**. Elle occupera la salle plurivalente pour les répétitions du 20 au 27 février et nous présentera leur nouveau spectacle.

Poèmes en musique

Le Dimanche 13 Septembre 2020, le réseau des bibliothèques de la Communauté de Communes du Pont du Gard a organisé, en partenariat avec la bibliothèque d'Argilliers un récital de poèmes mis en musique par Antoine Trouillard, amoureux des musiques traditionnelles du monde entier.

Une trentaine de personnes étaient présentes dans la cour de l'école d'Argilliers.



Art'Gi Expo



L'édition 2020 n'a pas pu avoir lieu à cause de la crise sanitaire.

Nous espérons réunir tous les artistes pour la quatrième édition d'Art'Gi **Expo** le week-end du **24 et 25 avril 2021**.

Stage Hip Hop

Fin Août, le préau de l'école a résonné sous les rythmes de musiques urbaines. En effet l'association Hip Hip Hop d'Uzès a profité de l'espace proposé pour organiser un stage de Hip Hop pour les enfants.

Une dizaine de jeunes ont ainsi pu s'entraîner en toute liberté et dans le respect des gestes barrières !



Election municipale du dimanche 15 mars 2020

	Nombre			
Inscrits	333			
Votants	199			
Blancs	1			
Nuls	1			
Exprimés	197			
Candidats		Voix	% Exprimés	Elu(e)
M. Laurent BOUCARUT		180	91,37	Oui
M. Jean-Philippe VALENTIN		177	89,84	Oui
M. Rémy CLENET		176	89,34	Oui
Mme Danielle LEUDIÈRE		176	89,34	Oui
Mme Christine CROUZIER		175	88,83	Oui
M. Laurent DUBOIS		175	88,83	Oui
Mme Sidonie REYNIER		172	87,30	Oui
M. Christian BONNET		171	86,80	Oui
Mme Martine FERNANDES		166	84,26	Oui
Mme Solveig DE CORNEILLAN		163	82,74	Oui
M. Didier VERSTRAETE		137	69,54	Oui
M. Vincent FONTANILLE		53	26,90	Non

Composition du conseil municipal

Maire

Laurent BOUCARUT

1^{er} Adjoint

Rémy CLENET

2^{ème} Adjointe

Christine CROUZIER

3^{ème} Adjoint

Christian BONNET

Conseillers municipaux

Laurent DUBOIS
Solveig DE CORNEILLAN
Martine FERNANDES
Danièle LEUDIÈRE

Sidonie REYNIER
Jean-Philippe VALENTIN
Didier VERSTRAETE

Budget commune exercice 2020

Section de fonctionnement : 351 286,00 €

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général.....	94 900,00 €
Charges de personnel et frais assimilés.....	167 810,34 €
Atténuation de produits.....	2 000,00 €
Virement à la section d'investissement.....	10 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections.....	5 425,66 €
Autres charges de gestion courante.....	34 450,00 €
Charges financières.....	36 700,00 €

Recettes de fonctionnement

Ventes de produits fabriqués.....	28 200,00 €
Impôts et taxes.....	226 041,00 €
Dotations et participations.....	91 040,00 €
Autres produits de gestions courantes.....	4 000,00 €
Produits financiers.....	5,00 €
Produits exceptionnels.....	2 000,00 €

Section d'investissement : 122 477,46 €

Dépenses de fonctionnement

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté...	2 478,50 €
Dotations, fonds divers et réserves.....	2 565,65 €
Emprunts et dettes assimilées.....	33 510,00 €
Immobilisations incorporelles.....	3 200,00 €
Immobilisations corporelles.....	80 723,31 €

Recettes de fonctionnement

Virement de la section d'exploitation (recettes).....	10 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre section.....	5 425,66 €
Dotations, fonds divers et réserves.....	78 451,80 €
Subventions d'investissement.....	28 600,00 €

Tarifs communaux

Location salle Plurivalente : L'usage de la salle plurivalente d'Argilliers est exclusivement réservé aux résidents de la commune et aux associations enregistrées en Mairie et exerçant leurs activités au bénéfice de la population de la commune. Le montant de la location est de : **175 €**

Matériels communaux : Le matériel communal est mis gratuitement à disposition des associations ou des habitants de la Commune organisant des manifestations sur le territoire de la Commune d'ARGILLIERS. La manutention et la livraison du matériel sur la commune peut être assurée par le personnel communal au tarif de : **0,20 € par chaise - 2,00 € par table**

Cimetières : Les concessions sont accordées moyennant le versement préalable des droits de concession au tarif en vigueur au jour de la signature. Ces tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal. Pour 2021, le tarif est de **56 € le m²**. Elles pourront être concédées pour une durée de 30 ans.

FOCUS SUR : LUIS, GARDIEN DU CHATEAU DE CASTILLE



« Je m'appelle Luis, cela fait 26 ans que je m'occupe du parc du château de Castille. Celui-ci a une superficie de 2 hectares et demi. La partie devant le château est constituée de haies, un jardin à la française parsemé d'une multitude d'essences d'arbres majestueux. Derrière le château, c'est un bois de chênes que traversent des allées voûtées par la végétation et recouvertes d'une mousse au sol si épaisse qu'on a l'impression de marcher sur de la

moquette ! J'y travaille souvent pieds nus. C'est ce qui fait la magie de ces bois enchantés. Pour préserver cette mousse, j'utilise un souffleur à feuilles, car les dents du râteau l'abîmeraient. »

Les quatre saisons du parc

Au printemps :

Je taille les buis pour garder la structure du jardin à la française, je les nourris, je les bichonne car ils sont presque centenaires !



En été :

Beaucoup d'arrosage, désherbage, ratissage du gravier dans la cour « à la japonaise ».

En automne :

Les platanes, érables, arbres de Judée, jasmins du poète, tilleuls... se colorent puis perdent leurs feuilles : une multitude de couleurs qui changent au fur et à mesure des semaines, et après on dit que les feuilles mortes se ramassent à la pelle... Eh bien moi, j'ai un autre moyen, heureusement !



En hiver :

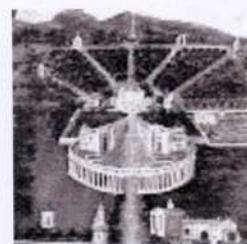
Je ramasse encore les feuilles jusqu'à fin janvier, puis c'est la taille des arbres. Le parc peut alors enfin se reposer.

Parfois, quand il neige, ce qui est rare chez nous, on monte sur la terrasse du château et la vue de la neige sur les labyrinthes est splendide !



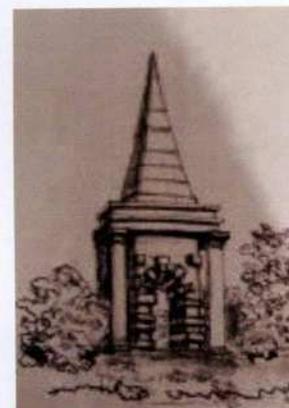
LES FOLIES DU BARON DE CASTILLE : « LES FABRIQUES »

Inspiré par ses voyages et par la mode orientaliste, le Baron de Castille s'est lancé dans la création d'un parc pittoresque. Il a voulu le structurer avec des allées, toutes ornées de fabriques, « constructions ornementales de Jardin » très sophistiquées où, au contraire, d'une extrême simplicité.



Sur la trentaine de ces petits monuments, il n'en reste aujourd'hui qu'une dizaine dont la plupart sont dans le domaine privé. C'est le cas par exemple, du pigeonnier et du pointu, tous deux visibles depuis la route. Dans l'enceinte du château se trouve encore 4 fabriques, toutes érigées en mémoire de membres de sa famille ou d'amis proches.

Le domaine public, quant à lui, n'a conservé que le cimetière où l'on peut encore voir le temple, tombeau de la deuxième épouse du Baron et la colonne élevée en mémoire de son fils mort au combat à l'âge de 19 ans. La particularité de ce cimetière tient dans l'arche de l'entrée où avait été inhumé le Baron avant le transfert de son corps par ses descendants.



Certaines fabriques portent l'emblème d'un croissant à la signification mystérieuse ou ésotérique, à moins qu'il ne s'agisse du C de Castille. La première a été érigée en 1796 et la dernière en 1825, un an avant sa mort en mars 1826 à l'âge de 79 ans.

Pour clôturer cette page d'histoire, une petite citation du baron de Castille :

**« Je réalise chez moi ce qui m'a plu ailleurs...
On est Heureux quand on ne trouve rien si beau que chez soi »**